

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSIGNÉE, Céline Chayer
(Directrice générale)
DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

**Adoption du projet de règlement no 2022-01 concernant le code
d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Prenez avis, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'un projet de règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été adopté lors de l'assemblée tenue le 18 janvier 2022 et qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi.

Ce projet règlement propose :

De prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

L'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens.

Une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics.

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu lundi, le 14 février 2022 à 19 h 00 à la Mairie de Rivière-Beaudette au 663 chemin Frontière à Rivière-Beaudette.

**DONNÉ À RIVIÈRE-BEAUDETTE, CE 24^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JANVIER,
DEUX MILLE VINGT-DEUX.**

Je soussigné, Céline Chayer, directrice générale, résidant à Rivière-Beaudette certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13 :00 et 16 :00 heures, le 24^{ième} jour du mois de janvier, à la **MAIRIE ET SUR LE SITE INTERNET**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^{ième} jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

Céline Chayer
(Directrice générale)